PROVINCE DE QUÉBEC
MJNICIPALITÉ DE SAINT-JOSEPH-DE-KAMOURASKA

PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire du conseil municipal tenue le 18 décembre 2025 à 19 h à la salle multifonctionnelle de Saint-Joseph-de-Kamouraska au 130, Route de l'Église.

Sont présents : Nancy St-Pierre, mairesse
Michel Bélanger, conseiller siège no. 1
Pierre-Yves L'Hérault, conseiller siège no. 2
Catherine Gagnon, conseiller siège no. 3
Claude Ouellet, conseiller siège no. 4 (arrivé 19h24)

Absents : Manon Guérette, conseillère siège no. 5
Renaud Ouellet, conseiller siège no. 6

Tous membres du conseil et formant quorum.

Municipalité de Saint-Joseph-de-Kamouraska

Renonciation à l'avis de convocation

Séance extraordinaire du 18 décembre 2025 à 19 h

Par la présente, les soussignés, membres du conseil municipal de la Municipalité de Saint-Joseph-de-Kamouraska, renoncent à l'avis de convocation prévu pour la séance extraordinaire du 18 décembre 2025 à 19 h.

Nancy St-Pierre, mairesse _____
Michel Bélanger, conseiller siège no 1 _____
Pierre-Yves L'Hérault, conseiller siège no 2 _____
Catherine Gagnon, conseillère siège no 3 _____
Claude Ouellet, conseiller siège no 4 _____
Manon Guérette, conseillère siège no 5 _____
Renaud Ouellet, conseiller siège no 6 _____

1 - MOT DE BIENVENUE ET OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte à 19 h 05 par madame Nancy St-Pierre.

Madame Nancy Boudreault, adjointe administrative et Monsieur René Dufour, directeur général assistent à la séance.

18-12-2025

2- LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

La mairesse donne lecture des points inscrits à l'ordre du jour. Sur ce, l'ordre du jour est accepté.

1. Mot de bienvenue et ouverture de la séance
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Avis de motion et résolutions
   3.1 Résolution - Adoption du règlement numéro 298-2025 – Programme de revitalisation
   3.2 Résolution - Adoption du règlement NO 300-2025 - Installation, utilisation et prise en charge, par la municipalité, de l'entretien des systèmes de traitement tertiaire de désinfection par rayonnement ultraviolet des résidences isolées sur le territoire de la municipalité
   3.3 Résolution - Maintien d'un service de garde en communauté à Saint-Joseph-de-Kamouraska
   3.4 Résolution – Remerciements à la MRC de Kamouraska – Plan de développement local 2026-2030 de St-Joseph-de-Kamouraska
   3.5 Résolution - Reddition de compte – Programme d'aide à la voirie locale Dossier YAQ83768 – PAVL- Projets particuliers d'amélioration (PPA-ES
   3.6 Adoption du budget 2026 du Service de Sécurité incendie KamEst
4 - Administration
   4.1 Résolution - Contribution financière à la Télévision Communautaire du Kamouraska (TVCK)
   4.2 Demande subvention – Loisirs BSL – PAFILR 2025-2026
4. Période de questions
5. Clôture de la séance

SUR PROPOSITION DE Catherine Gagnon

APPUYÉ DE Pierre-Yves L'Hérault

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL PRÉSENTS.

3- AVIS DE MOTION & RÉSOLUTIONS

19-12-2025

3.1 Résolution - Adoption du règlement numéro 298-2025 – Programme de revitalisation

Le règlement est déposé sur le nuage pour consultation.

AVIS DE MOTION

Un avis de motion du présent règlement a été donné par Renaud Ouellet lors de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 1er jour du mois de décembre 2025

ATTENDU QUE M. Renaud Ouellet a donné avis de motion le 1er décembre 2025 concernant le projet de règlement 298-2025 intitulé « Programme de revitalisation », visant à instaurer un programme de compensation financière pour favoriser la construction d'immeubles résidentiels neufs dans certaines zones de la municipalité ;

ATTENDU QUE le projet de règlement a été déposé et étudié par le conseil municipal ;

ATTENDU QUE le conseil municipal considère important d'encourager le développement résidentiel dans les zones urbaines identifiées et d'établir un cadre clair pour l'octroi de compensations financières ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR MICHEL BÉLANGER,

APPUYÉ PAR PIERRE-YVES L'HÉRAULT,

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL PRÉSENTS :

QUE le conseil municipal de la Municipalité de Saint-Joseph-de-Kamouraska adopte, conformément aux lois et règlements applicables, le **Règlement 298-2025 – « Programme de revitalisation »**, incluant les articles 1 à 19 tels que présentés.

QUE le directeur général et greffier-trésorier, **M. René Dufour**, soit chargé de publier le règlement et d'en assurer l'affichage conformément aux exigences légales.

20-12-2025

3.2 Résolution - Adoption du règlement NO 300-2025 - Installation, utilisation et prise en charge, par la municipalité, de l'entretien des systèmes de traitement tertiaire de désinfection par rayonnement ultraviolet des résidences isolées sur le territoire de la municipalité

Le règlement est déposé sur le nuage pour consultation.

Pour la tarification 2026, référence : factures Bionest 2025 du **citoyen matricule 6875_46_4509.00_0000**, déposées sur le nuage, puis majorées de 5% plus 50% de la TVQ = 660$

ATTENDU qu'un avis de motion a été donné à la séance extraordinaire du 8 décembre 2025 par M. Renaud Ouellet et que le projet de règlement a été déposé ;

ATTENDU QUE le règlement a pour objet d'encadrer l'installation, l'utilisation et l'entretien des systèmes de traitement tertiaire avec désinfection UV des résidences isolées, et d'établir les modalités de prise en charge de leur entretien par la Municipalité, conformément à la Loi sur les compétences municipales et au Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : CATHERINE GAGNON

APPUYÉ PAR : MICHEL BÉLANGER

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL PRÉSENT

1. D'adopter le Règlement numéro 300-2025 relatif à l'installation, à l'utilisation et à la prise en charge, par la Municipalité, de l'entretien des systèmes de traitement tertiaire de désinfection par rayonnement ultraviolet des résidences isolées;
2. Que ce règlement entre en vigueur conformément aux dispositions de la Loi.

21-12-2025

3.3 Résolution - Maintien d'un service de garde en communauté à Saint-Joseph-de-Kamouraska

CONSIDÉRANT l'entretien téléphonique et les discussions tenues le 15 décembre 2025 avec Madame Patricia Landry, représentante du Centre de la petite enfance *Les Services de Garde La Farandole* ;

CONSIDÉRANT qu'à la suite de ces échanges, il a été constaté que l'intérêt demeure bien présent de la part du bureau coordonnateur du CPE *Les Services de Garde La Farandole* à maintenir un service de garde en communauté dans les locaux du bureau municipal de Saint-Joseph-de-Kamouraska ;

CONSIDÉRANT que des démarches ont été entreprises par le bureau coordonnateur afin de trouver une éducatrice intéressée à offrir ce service de garde en communauté ;

CONSIDÉRANT l'importance de la population de Saint-Joseph-de-Kamouraska et le besoin essentiel de services de garde accessibles pour les familles de la municipalité ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR CATHERINE GAGNON,

APPUYÉ PAR PIERRE-YVES L'HÉRAULT

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL PRÉSENTS :

QUE le conseil municipal de Saint-Joseph-de-Kamouraska réitère son appui au maintien d'un service de garde en communauté dans les locaux du bureau municipal ;

QUE la Municipalité poursuive sa collaboration avec le Centre de la petite enfance *Les Services de Garde La Farandole* et son bureau coordonnateur dans les démarches visant la mise en place et le maintien de ce service ;

QUE la présente résolution soit transmise au Centre de la petite enfance *Les Services de Garde La Farandole* pour information et suivi.

22-12-2025

3.4 Résolution – Remerciements à la MRC de Kamouraska – Plan de développement local 2026-2030 de St-Joseph-de-Kamouraska

ATTENDU QUE le Plan de développement 2026-2030 de la Municipalité de Saint-Joseph-de-Kamouraska a été élaboré afin de guider les actions et priorités de la municipalité;

ATTENDU QUE la collaboration de la MRC de Kamouraska et tout spécialement de Mme Thérèse Brodeur a grandement contribué à la réalisation de ce plan;

EN CONSÉQUENCE, IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL PRÉSENTS

QUE le conseil municipal adresse ses plus sincères remerciements à la MRC de Kamouraska et tout particulièrement à Mme Thérèse Brodeur pour leur précieuse collaboration dans l'élaboration du Plan de développement 2026-2030.

23-12-2025

3.5 Résolution - Reddition de compte – Programme d'aide à la voirie locale Dossier YAQ83768 – PAVL- Projets particuliers d'amélioration (PPA-ES)

ATTENDU QUE le conseil municipal a pris connaissance des modalités d'application du volet Projets particuliers d'amélioration (PPA) du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) et s'engage à les respecter;

ATTENDU QUE le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière de 13 261 $ a été octroyée est de compétence municipale et est admissible au PAVL;

ATTENDU QUE les travaux réalisés ou les frais inhérents sont admissibles au PAVL;

ATTENDU QUE le formulaire de reddition de comptes V-AF13 a été dûment rempli et signé;

ATTENDU QUE la transmission de la reddition de comptes des projets doit être effectuée à la fin de la réalisation des travaux ou au plus tard le 31 décembre;

ATTENDU QUE le versement est conditionnel à l'acceptation, par le ministre, de la reddition de comptes relative au projet;

ATTENDU QUE, si la reddition de comptes est jugée conforme, le ministre fait un versement aux municipalités en fonction de la liste des travaux qu'il a approuvés, sans toutefois excéder le montant maximal de l'aide tel qu'il apparaît à la lettre d'annonce;

ATTENDU QUE les autres sources de financement des travaux ont été déclarées;

POUR CES MOTIFS, **sur la proposition de Catherine Gagnon, appuyée par Michel Bélanger**, il est unanimement résolu et adopté que le conseil de de Saint-Joseph-de-Kamouraska approuve les dépenses d'un montant de 46 064.21$ relatives aux travaux d'amélioration réalisés et aux frais inhérents admissibles mentionnés au formulaire V-AF13, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec, et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

24-12-2025

3.6 Adoption du budget 2026 du Service de Sécurité incendie KamEst

ATTENDU QUE Le Comité SSI KamEst s'est réuni lundi le 24 novembre 2025 et que ce dernier a pris connaissance du document de travail présentant le budget du Service de Sécurité Incendie KamEst pour l'année 2026 ;

ATTENDU QUE le comité a formulé une recommandation favorable pour adopter le budget tel que présenté au montant total de 305 661.00 $;

ATTENDU QUE les quotes-parts sont réparties de la façon suivante :

Saint-Alexandre-de-Kamouraska :	203 306.81 $
Saint-André-de-Kamouraska :	65 059.93 $
Saint-Joseph-de-Kamouraska :	37 294.27 $
BUDGET TOTAL :	305 661.00$

ATTENDU QUE la quote-part 2025 de Saint-Joseph de Kamouraska est de 37 294.27 $;

QUE les membres du conseil municipal acceptent le budget tel que convenu et s'engagent à prévoir les sommes nécessaires à même les prévisions budgétaires 2026;

QUE le paiement de chacune des municipalités soit effectué selon les dates inscrites à l'article 12 de l'entente intermunicipale.

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR PIERRE-YVES L'HÉRAULT,

APPUYÉ PAR CATHERINE GAGNON

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL PRÉSENTS :

4 - ADMINISTRATION

4.1 Résolution - Contribution financière à la Télévision Communautaire du Kamouraska (TVCK)

DOSSIER REPORTÉ À LA PROCHAINE SÉANCE

Résumé :

La TVCK fait face à une situation urgente : trois ordinateurs essentiels à leurs productions télévisuelles sont hors service ou en fin de vie. Pour garantir la continuité de leurs activités, ils ont dû investir 17 000 $ dans l'achat de nouveaux équipements. Afin de couvrir cette dépense, la TVCK sollicite une contribution financière des municipalités de la MRC du Kamouraska, suggérant un montant idéal de 1 000 $ par municipalité.

En contrepartie, la TVCK propose de fournir des images aériennes professionnelles de la municipalité, d'une valeur estimée à 4 800 $, pour des besoins de communication ou de promotion. Ces images ont été capturées dans le cadre de l'émission "VUE DU CIEL".

La TVCK insiste sur l'importance de leur mission, qui consiste à informer, divertir et valoriser la région depuis 1975, et se dit disponible pour toute discussion ou information supplémentaire.

4.2 Demande subvention – Loisirs BSL – PAFILR 2025-2026

Pour votre information, voici la demande qui a été déposée par Mme Francine Anne Lincourt le 5 décembre 2025 par rapport au PAFILR 2025-2026.

Le document est déposé sur le nuage.

5.0 PÉRIODE DE QUESTIONS

25-12-2025

6.0 CLÔTURE DE LA SÉANCE

Heure : 19 h 30

SUR PROPOSITION DE CLAUDE OUELLET

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL PRÉSENTS.

Nancy St-Pierre Mairesse	René Dufour Directeur général et greffier-trésorier

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT - Je soussignée certifie par la présente que les crédits budgétaires sont disponibles pour les dépenses décrites par le conseil de cette assemblée de la susdite municipalité.

René Dufour
Directeur général et greffier-trésorier